المكتب الوطني للإستشارة الفلاحية
Office National du Conseil Agricole

N°.....1853..... ONCA / DRHS

Rabat, le.....23.....JUIN 2014

DECISION

LA DIRECTRICE GENERALE
DE L'OFFICE NATIONAL DU CONSEIL AGRICOLE

- ✓ Vu la loi n° 58-12 portant création de l'Office National du Conseil Agricole, promulguée par le dahir n°1-12-67 du 4 Rabii I 1434 (16 Janvier 2013),
- ✓ Vu le statut du personnel de l'Office National du Conseil Agricole ;
- ✓ Vu l'Organigramme de l'Office National du Conseil Agricole ;
- ✓ Vu la circulaire du chef de gouvernement n° 7/2013 en date de 18 joumada 2 1434 (29 avril 2013) relative à la nomination aux postes de responsabilité au niveau des établissements publics ;

DECIDE

ARTICLE 1 : L'Office National du Conseil Agricole annonce l'ouverture du poste de **Chef de centre de conseil agricole**dans les régions suivantes **:**

Région de Marrakech Tensift Alhaouz
-IMINTANOUT -SIDI BOU OTHMANE ; -TALMEST, -TAMANAR ; -TLETLHANCHAN -SKHOUR RHAMNA ; -OULED DLIM ; -TOUAMA ; -AMIZMIZ,

Région de Chaouia Ouardigha
-BOUZNIKA, -BOUJAAD,-OUED ZEM, -BEN AHMED, -OULED SAID, -EL BROUJ

Région de Doukkala Abda
-OULED HCINE -;JEMAA SHAIM ; -KASBAT AYIR ; -SEBT GZOULA, -CHEMAIA ; -AZEMMOUR

Région de Tadla Azilal
-OUAOUIZERTH, -DEMNATE, -TANANT, -AIT AATAB, -AGHBALA, -EL KSIBA, -TAGHZIRT, -ZAOUIET ECHEIKH

LE MAROC VERT

OFFICE NATIONAL DU CONSEIL AGRICOLE
Avenue Mohammed Belarbi Alaoui- Rabat
BP : 6672 Rabat Instituts –
Tél 0537776513 Fax 0537779289

المكتب الوطني للاستشارة الفلاحية
شارع محمد بالعربي العلوي - الرباط
صندوق البريد 6672 الرباط المعاهد
الهاتف 0537 77 6513 الفاكس 0537779289

Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime

ARTICLE 2 : Les candidatures sont ouvertes aux **cadres nationaux** justifiant des conditions suivantes :

- ✓ Etre classés au moins au grade d'administrateur de 2éme grade ou d'ingénieur d'Etat ou dans un grade assimilé ;
- ✓ Disposer, d'au moins, d'un diplôme permettant d'accéder au grade d'administrateur de troisième grade ou à un grade assimilé ;
- ✓ Justifier, d'au moins, de deux (2) années de service en tant que titulaire ;
- ✓ Avoir une expérience confirmée en relation avec les missions du poste à pourvoir ;

ARTICLE 3 : Les missions et les attributions des postes à pourvoir sont fixées dans la fiche de poste jointe à cet avis ;

ARTICLE 4 : Les candidats désirant postuler aux postes sus indiqués doivent présenter un dossier en quatre (04) exemplaires, regroupant les pièces suivantes :

1-Une demande de candidature (portant obligatoirement l'avis favorable du supérieur hiérarchique pour les candidats ne faisant pas partie du personnel de l'ONCA) ;

2-Un CV mentionnant les compétences du candidat, son parcours professionnel et les postes qu'il a occupé auparavant ;

3-Toutes les pièces justificatives demandées pour occuper le poste en question ;

4-Un programme de travail et la méthodologie proposés par le candidat pour une gestion optimale du poste en question ;

5-Les candidats qui seront présélectionnés sont appelés à présenter leur programme de travail et leur vision stratégique pour le poste devant la commission de sélection.

ARTICLE 5 : Les dossiers de candidature doivent être déposés au secrétariat de la Direction des Ressources Humaines et Support relevant de l'ONCA située à l'Avenue Mohamed Belarbi Alaoui en face de la Mosquée Lala Soukayna ou envoyés par voie postale à l'adresse : BP 6672, Avenue Mohamed Belarbi Alaoui Rabat-Instituts, **au plus tard le 04 juillet 2014 à 16h**.

De même une copie électronique du dossier doit être transmise à l'adresse suivant :
candidatures-onca@agriculture.gov.ma

ARTICLE DERNIER : Cette décision est publiée dans le site **www.emploi-public.ma** et dans le site officiel du MAPM **www.agriculture.gov.ma** et au niveau du site de l'ONCA : **www.onca.gov.ma**

La Directrice Générale de l'Office
National du Conseil Agricole

BERRIMA FATIHA